

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 MAI 2022**

Délibération
n°2022.05.052.B

**Vérifications périodiques
réglementaires - 8 lots :
appel d'offres ouvert**

LE CINQ MAI DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 29 avril 2022

Secrétaire de Séance : Maud FOURRIER

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GÉRARDI, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Hélène GINGAST à Isabelle MOUFFLET, Jean REVEREAULT à Gérard ROY,

Excusé(s) : Michel BUISSON

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 MAI 2022**DÉLIBÉRATION
N° 2022.05.052.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur GERARDI

VERIFICATIONS PERIODIQUES REGLEMENTAIRES - 8 LOTS : APPEL D'OFFRES OUVERT

Les marchés de services de contrôle et vérification des installations et équipements dans les établissements recevant du public (ERP) et les établissements soumis au Code du travail de GrandAngoulême arrivent prochainement à échéance.

Afin de satisfaire aux besoins de leurs différents services, la ville d'Angoulême et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême et le Syndicat mixte d'aménagement du Plan d'Eau de la Grande Prairie (SMAPE) se sont rapprochés pour constituer un groupement de commandes.

La forme du contrat est l'accord-cadre conclu avec un seul opérateur (mono attributaire) s'exécutant par l'émission de bons de commandes sur la base de prix unitaires. L'accord-cadre est conclu sans engagement sur un montant minimum de commande et avec un montant maximum annuel par lot défini comme suit :

Intitulé du lot	Montant maxi GA en € HT	Montant maxi SMAPE en € HT	Montant maxi VA en € HT	Montant maxi CCAS en € HT
Lot n°1 : Vérifications quinquennales des ascenseurs et monte-handicapés des bâtiments du GrandAngoulême, de la ville d'Angoulême et du C.C.A.S. d'Angoulême	10 000,00		5 000,00	850,00
Lot n°2 : Vérifications triennales des systèmes de sécurité incendie et des sprinklers des bâtiments du GrandAngoulême, de la ville d'Angoulême et du S.M.A.P.E.	10 000,00	5 000,00	8 500,00	
Lot n°3 : Vérifications périodiques réglementaires des équipements thermiques des bâtiments du GrandAngoulême, de la ville d'Angoulême et du C.C.A.S. d'Angoulême	10 000,00		7 300,00	550,00
Lot n°4 : Vérifications périodiques réglementaires des équipements électriques des bâtiments du GrandAngoulême, de la ville d'Angoulême, du C.C.A.S. d'Angoulême et du S.M.A.P.E.	40 000,00	4 000,00	21 000,00	950,00

Lot n°5 : Vérifications périodiques réglementaires des engins de chantier et de manutention du GrandAngoulême et de la ville d'Angoulême	50 000,00		5 200,00	
Lot n°6 : Vérifications périodiques réglementaires des appareils et accessoires de levage du GrandAngoulême et de la ville d'Angoulême	50 000,00		5 000,00	
Lot n°7 : Vérifications périodiques réglementaires des points d'ancrage et lignes de vie du GrandAngoulême, de la ville d'Angoulême, du C.C.A.S. d'Angoulême et du S.M.A.P.E.	10 000,00	2 000,00	6 250,00	450,00
Lot n°8 : Vérifications périodiques réglementaires des échelles et échafaudages de la ville d'Angoulême			2 100,00	

L'accord-cadre prendra effet à compter de sa date de notification, pour une durée d'un (1) an renouvelable trois (3) fois par expresse reconduction, soit une durée maximale de quatre (4) ans.

Compte tenu des estimations, la procédure de passation est l'appel d'offres ouvert, en application des articles L2113-6 et 7, L2113-10, L2124-2, R2113-1, R2124-2, R2131-16 à 20, R2161-2 à 5, R2162-1 à 6, R2162-13 à 14 du code de la commande publique.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant Monsieur Bertrand GERARDI conseiller délégué membre du bureau en charge de la commande publique, à signer les accords-cadres relatifs aux contrôles et vérifications périodiques réglementaires.

D'IMPUTER la dépense au Chapitre 11 – Nature 6288 – tous budgets – toutes fonctions.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 11 mai 2022	<u>Affiché le :</u> 11 mai 2022